

CONVENTION DE FORMATION

Entre

La Communauté de Communes Yonne Nord, 52 Faubourg de Villeperrot – 89140 Pont sur Yonne représentée par son président M. SPAHN Thierry.

d'une part

et

L'Union Régionale des FRANCAS DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, 6 rue du Golf 21800 Quetigny, représentée par Virginie GRILLOT, Déléguée fédérale en région BFC.

d'autre part

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : **Objet**

L'Union Régionale des Francas de Bourgogne Franche Comté s'engage à assurer la mission qui lui a été confiée par la **Communauté de Communes Yonne Nord** et dont l'objet est défini comme suit :

- Mise en place d'une formation Générale au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Article 2 : **Organisation de la formation**

La formation aura lieu du 15 au 22 avril 2023 à Pont sur Yonne 89140.

La **Communauté de Communes Yonne Nord** mettra à disposition au minimum :

- deux salles pour des travaux de groupe,
- un bureau pour les formateurs ,
- un espace extérieur pour pouvoir faire des jeux, des activités...

L'encadrement de cette formation sera assuré par deux formateurs. Le responsable de session est mis à disposition par les Francas de Bourgogne Franche Comté et l'autre formateur est mis à disposition à titre gracieux par la communauté de Communes Yonne Nord.

15 places sont réservées aux agents de la collectivité et à des personnes du territoire communautaire.

La Communauté de Communes Yonne Nord s'engage pour les agents de la collectivité à :

Au niveau des structures / personnels :

- Impulser la démarche et coordonner le projet avec les structures employeuses des personnes concernées ;
- Identifier les personnes à qui la formation peut être proposée.

Au niveau de l'organisation :

- Assurer les inscriptions et le suivi des règlements ;
- Assurer la diffusion des outils d'information et de la communication auprès des stagiaires ;
- Organiser la restauration pour l'ensemble des participants et l'équipe d'encadrement.
- Transmettre les fiches d'inscriptions des agents au Francas de l'Yonne au plus tard le 31/03/2023.

Les Francas s'engagent à :

- Organiser la formation en lien avec la **Communauté de Communes Yonne Nord** ;
- Etablir une convention de formation pour les agents participants à la formation ;
- Envoyer les outils de communication sur le stage ;
- Diriger la session de formation ;
- Assurer la relation auprès de la DRAJES ;
- Co-animer les concertations, la préparation et les évaluations de la formation ;
- Gérer financièrement l'opération ainsi que le suivi des dossiers stagiaires.

Article 3 : Bilan

Les Francas fourniront à l'issue du stage, un rapport comprenant la grille de stage, un exemplaire des documents remis aux stagiaires et une évaluation de la formation ainsi qu'une attestation de présence pour chaque agent ayant suivi la formation.

Article 4 : Modalités financières

Pour l'action définie à l'article 1, la **Communauté de Communes Yonne Nord** versera à l'Union Régionale des FRANCAS de Bourgogne Franche Comté la somme de trois cent euros (390€) pour la prise en charge du stage en demi-pension pour chaque agent. Le règlement sera effectué sur présentation d'une facture émise par l'Union Régionale des Francas de Bourgogne Franche Comte. Il n'y a pas de frais d'adhésion aux Francas de l'Yonne pour les agents de la CCYN.

Pour ce stage Bafa base en demi-pension, un tarif de 390 € est proposé aux personnes résidant sur le territoire communautaire à cela s'ajoute 14€ de frais d'adhésion aux Francas de l'Yonne. Ce règlement de 14 € devra être établi au nom des Francas de l'Yonne.

Ce tarif est applicable pour maximum 15 personnes agents et personnes résidant sur le territoire.

Ce prix ne pourra être applicable que si un minimum de 15 stagiaires au total sont présents sur le stage.

Dans la situation où, des stagiaires extérieurs à la CCYN participeraient à la session de formation dans ce cas **La communauté de communes Yonne Nord** facturera aux Francas de Bourgogne Franche Comté les frais de repas du midi au coût de euros (...€)

Le règlement sera effectué sur présentation d'une facture émise par la Communauté de Communes Yonne Nord.

Il n'y aura pas de prise en charge des repas par la CCYN ou par les Francas pour l'ensemble des participants le week-end. Une salle avec possibilité de réchauffer les plats sera mis à disposition par la CCYN pour l'ensemble du groupe.

Fait en double exemplaire
à Dijon, le 8 février 2023

**Le représentant, Président de la
Communauté de Communes Yonne Nord**
M. SPAHN Thierry.

**L'Union Régionale des Francas
Bourgogne Franche Comté**
Virginie Grillot
Déléguée Fédérale en région BFC



les Francas
Union Régionale
Bourgogne-Franche-Comté